

Le chemin de la Bellangerie obtient un label

Publié le 30/09/2017



Une charte a été signée entre la municipalité et Mayenne nature environnement précisant leurs engagements respectifs.

En présence d'une centaine d'enfants, le chemin de la Bellangerie a été inauguré pour sa labellisation « Sur le chemin de la nature ».

« Cette partie de chemin de la Bellangerie, qui représente environ 5 km et forme une boucle, répond aux objectifs de l'action « Sur le chemin de la nature » créée par Mayenne nature environnement (MNE) en 2006, indique Nicole Bouillon, maire. De plus, il est déjà labellisé « Chemin de petite randonnée » par la Fédération française de Randonnée pédestre : un travail de balisage a été réalisé par Les Godillots du Plessis et des panneaux informatifs y ont été installés. »

Cette labellisation est en cohérence avec la démarche de préservation de la biodiversité mise en place au Genest-Saint-Isle depuis de nombreuses années et il fait suite à la réalisation de *L'Atlas de la biodiversité*, réalisé par MNE fin 2012.

L'entretien et le nettoyage du chemin de la Bellangerie, praticable à pied, à VTT et à cheval, sont conjointement assurés par la commune et la communauté de communes. Des animations seront proposées par MNE près des écoles privées et publiques pour apprendre à « lire la nature ».